

CHAP. 5 : Répartition des revenus

Répartition traite de toutes les opérations relatives au partage des valeurs ajoutées, partage qui s'effectue pas exclusivement entre contributeurs et producteurs de cette valeur ajoutée mais aussi entre la société.

Répartition complexe de la valeur ajoutée que l'on peut simplifier en distinguant deux niveaux de répartition:

- répartition primaire de la val. aj. (= revenus primaires): répartition entre les facteurs de production; entre facteur travail et K , répartition entre les actifs
- répart. secondaire: système de protection sociale, de redistribution

Fait jouer protet. sociale et fiscalité

I. La répartition primaire ou partage de la val. aj.

1. Le PIB selon l'optique des revenus et la décomposition de la val. aj. en 4 composantes de répartition

exécent brut d'exploitat°

PIB selon optique revenus: $Y = \text{Salaire} + \text{EPot} + \text{IP}$
impôt sur produc

En partant PIB selon opt. revenu, 1^e décomposat° de la val. aj. en composants pairs.

EBE : déf la + large du profit.

IP : revient à l'Etat

En raison IP, on ne peut pas dire que ce calcul du PIB soit une décomposition primaire pure de la valeur ajoutée car ce n'est pas que entre les facteurs de production (travail et K) mais que là IP est une fonction sur val. aj. alors qu'il ne le pas produire directement.

3 agents:

- salariés

- entreprises

au sens entrepr-
neurs

- Etat

4ème cat. de répartition primaire de la val.
aj. en décomposant EBE.

2. Décomposition EBE et mise en évidence de l'ensemble des bénéficiaires de la val. aj.

EPA cat. + large des profits.

Ds EBE, on a : → les intérêts

→ impôt sur les sociétés, direct
impôt sur le bénéfice de l'entreprise.

→ dividendes, ce qui
revient aux actionnaires.

→ épargne brute qui comprend
les amortissements (invest de remplacement) et l'épargne
net → Réserves

→ Invest. net.

Grâce à cette décomposition EBE, on obtient
4 bénéficiaires val. aj:

- les salariés au niveau salaire

- les administr. publics au niveau

impôts directs et indirects.

- les actionnaires au niveau dividende
- les créanciers.

En ce qui concerne le partage entre salaire et profit, on raisonne à la VA au prix de base. Ça ne fait pas apparaître la TVA, les impôts sur les produits, sur la prod.
EBE: excédent brut d'exploitation

la tendance de la répartition de la VA entre salaires et profit est stable aux alentours de 66-67%.

Ceci n'est pas contradictoire pr autant avec les fluctuations importantes.

Entre 1960 et 2007, on distingue 4 grandes phases:

- 1960 - 1973: stabilité

- 1972 - 1982: ↑ part des salaires dans la VA

En 87, on atteint un minimum en 87

- 87 - 2007: relative stabilité

Pq ↑ ds années 70?

Hyp: Dans les 70's, rapport salarial relativement rigide = faibles variat² de l'emploi face aux variations de l'activité.

En 82, du fait d'une intensification de la crise et arrivée nr Président (nuelle pol. éco), on assiste à salaires vis-à-vis prix. Cette ? a commencé dans les administrations publiques et Etat, suivis par entreprise privée (sociétés non-fin).

② suite page 3

III. Les théories du profit

A. Revenus disponibles

B. Prélèvement obligatoire

Prélèvements obligatoires : prélèv. auxquels l'agent éco est assuré.

- impôts directs : impôts sur le revenu, impôt sur les sociétés et ISF
- impôts indir. : taxes sur les produits TVA, TIPP
- cotisations sociales (24% du PIB)

Taux de prélèvem⁺ oblig. pr éco française est ≈ 44% du PIB (sur 100 € de richesses produites, 44 € prélevés par Etat et organisme)

Ts les impôts n'ont pas le statut de prélèv. obligat. Tts les recettes de Etat sous forme taxes et impôts ne st pas ^{prélèv.} obligatoires. (taxe télé, timbres fiscaux).

Prélèv. oblig. ne doivent pas être interpréter comme la richesse pris par Etat. Sur 44%, moitié qui est constitué par prélèvem⁺ pr fctionnement Etat et collectivités territoriales.

15% → Etat centrale

5% → collect. territoriales

24% → cotis. sociales.

1/5 de la richesse produite qui au fonctionnement système étatique

Cotis. sociales financent les revenus de transferts (80%)

Comparaisons internationales en terme prél. oblig.
doivent être faite avec précaution en raison diversité des syst. de financement et protact. sociale.
=> définitions entre ce qui est obligatoire ou non.

Pas normalisé au niveau europ.

Taux prélèv. All 38% du PIB, 60% écart entre diff. taux Fra. et All. dû par diff. statut juridique des retraites complémentaires.

Les retraites complémentaires gérées par deux caisses nationales (1 pr cadres, autre pr non-cadres) en France. En All, retraites complémentaires financées par entreprises, dc pas considérée comme prélèv. obligatoire.

Ex. diff. dans financement protact. sociale: au Danemark financement par impôts sur revenus et très cotisation sociale -> bcp payent IR et bcp. Alors que en Fra., cotis. sociales importante et dc

Syst. de répartition cotis. social. secondaire en Fra est assez peu redistributif, tant au niveau transfert positifs que nég.

Seul impôt progressif, ISR et ISF, moitié fra ne payent pas, peu redistributif.

-> chercher redistribution impôts.

TVA aussi impôt prog. dû aux 3 taux de TVA, progressivité faible.

Cotis. sociale quasi pas progressive et n'anti-prog. due au plafonnement. Seuil dif. par

Sécu de 2700 € / mois net, au-delà on paye m^{me} chose.

Donc faible progressivité des transferts -

De pt. n^e transferts + ; légère progressivité

Revenus de transfert : ensemble des revenus qui forme la protection sociale. Ils ont été instaurés par ^{assurer} garantir salariés contre certains risques liés au travail et à la famille.

Déf. proposée par OIT en 1952 : 8 cat. ^{de risques} de revenus de transferts, à partir desquels on juge qual. syst. protect^{ve} sociale (9 cat. en Fra.)

- Santé et maladie (risques)
- risques liés à famille.
- accident du travail
- Veufage
- Retraite
- Chômage
- Handicap et invalidité
- Maternité
- Logement (exclusivement en France)

8 cat. de revenus de transferts.

Autre qui on peut rajouter - exclusion (ac RSA)

Certains risques sont assurés par Sécu en France elle-m^{me} divisée en 3 branches : - maladie, santé caisse m^{me} → vieillesse
retraites → famille

(caisse alloc. familiale) →

D'autres financées par UNEDIC, Pôle Emploi pr
Chômage.

Autres revenus de transferts financés par Etat
comme le RSA (indirect, financé par les collectivités
territoriales).

Au cours des 30 dernières années, prestations
sociales ↑ le + et les dépenses maladies et
retraites, du vieillissement pop.

Sur long terme, ↑ significatif de la part des
revenus de transfert dans la part des rev.
disponibles : 30%.

→ mauvais signe, en partie résultat ↑
chômage et du taux de pauvreté (14% auj.
en ↑ depuis années 80).

Taux de pauvreté : 1400 € auj. → revenue moyen
~~8400€~~ personnes gagnant moins que 950 €

